



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

30 octobre 2015

INFO VACCINS FRANCE

**Lettre ouverte à**

**FRANÇOIS HOLLANDE, Président de la République**

**Copie à**

**MANUEL VALLS, Premier ministre**

**CHRISTINE TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice**

**OBJET : Famille LECOMTE**

Monsieur le Président,

La famille Lecomte est confrontée à un dilemme inextricable : alors que leur fils de 20 mois n'a reçu aucune vaccination, cette famille est menacée par une administration tyrannique qui exige un DTP qui n'est plus disponible sur le marché Français depuis 2008. Le choix est le suivant , soit ces parents plient et acceptent un vaccin comprenant plusieurs valences non obligatoires, au mépris de tout principe de précaution et en pure contradiction avec la loi Kouchner , soit ces parents maintiennent leur décision de ne pas vacciner leur fils et ils sont menacés du placement de leur enfant, sans compter les autres poursuites à leur encontre (allant jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende).

Madame Lecomte, militaire et donc au service de l'État, est affectée au

Gabon depuis le 26 juillet dernier. À ce titre, elle a satisfait aux obligations vaccinales professionnelles et a été dûment vaccinée par le service de médecine militaire. Son mari, Mickaël Lecomte, et leur fils Pierre n'ont donc pas pu la suivre. Suite à une visite au Centre de Vaccination Internationale de Strasbourg en mai dernier, ils ont alors été convoqués par les services de PMI puis par la Brigade des Mineurs, au motif que leur fils, 15 mois à l'époque, n'avait aucun vaccin. Chaque fois, les parents ont demandé des informations sur les vaccins proposés, chaque fois on ne leur a donné aucune information concernant l'acte médical mais on a tenté de leur faire peur, on les a menacés et traités d'irresponsables. Depuis, ils ont été convoqués devant le Tribunal Correctionnel de Strasbourg le 9 novembre prochain pour "maltraitance sur mineur pour refus de soins" (qui correspond uniquement à cette absence de toute vaccination) et par le Juge pour Enfants de Strasbourg pour "assistance éducative". Où est la maltraitance ou le manquement éducatif ? Alors que cela démontre, au contraire, un grand souci de la part des parents de l'intérêt et particulièrement de la santé de l'enfant.

Pourquoi les parents se retrouvent-ils ainsi poursuivis par la Justice ? Pourquoi cet acharnement proche d'un harcèlement ? Comment peuvent-ils faire respecter leurs droits fondamentaux ?

Nombreuses sont les familles inquiètes devant ce mépris de la loi sur le libre choix thérapeutique, mais aussi de la liberté tout simplement. Les parents craignent les pressions, dénonciations et tracasseries judiciaires qui affecteront inévitablement leurs vies, leurs enfants, leurs familles. Pour éviter les foudres d'une administration aveugle, doivent-ils vivre dans la clandestinité ? Faire vacciner leur enfant au risque de le voir souffrir d'un effet indésirable mentionné sur les notices des fabricants ? Et avoir ensuite à supporter en plus le fardeau de la preuve à établir pour espérer la moindre indemnisation ou prise en charge ? Quel prix est le moins lourd ?

La France est un des derniers pays d'Europe à imposer des vaccinations, alors que, depuis 5 ans, le Comité Technique des Vaccinations et son président Daniel Floret sont favorables à la levée de toute obligation vaccinale. Dans le monde scientifique international, de très nombreuses voix s'élèvent pour contester la vaccination de masse, car chacun répond individuellement au contact avec les agents infectieux (que ce soit par voie naturelle ou par

vaccination). Tel fera de vagues réactions, voire pas du tout, tel autre au contraire souffrira à vie d'un microbe même atténué ou mort, voire y succombera. Et les spécificités immunitaires sont transmissibles ! De plus pour tout vaccin , il existe des non répondants, c'est à dire des personnes qui ne produiront jamais d'anticorps appropriés. Etant donné qu'après chaque vaccination, ou avant chaque rappel, il n'est pas procédé à des sérologies systématiques, personne ne sait exactement dans la population française quel est le réel taux de personnes immunisées contre ces trois maladies. Etre vacciné ne veut donc pas systématiquement dire " être immunisé". Nous soulignons en outre le fait que la poliomyélite et la diphtérie n'ont plus fait une seule victime en France depuis plusieurs décennies, et que le tétanos n'est pas une maladie contagieuse, ni immunisante sans oublier que tout le monde s'accorde pour dire que le tétanos ne sera jamais éradiqué. De plus, comme tout produit pharmaceutique, les vaccins comportent des risques. Si les bénéfices attendus deviennent proches de zéro et que les risques augmentent, comme c'est le cas avec le nombre de valences croissant, et le nombre de produits neurotoxiques, cancérigènes et mutagènes contenus dans les vaccins, le rapport bénéfice risque atteint vite l'intolérable. Dans ces conditions, maintenir une obligation vaccinale est non seulement un non sens juridique mais aussi une injure pure et simple et à la Science et à l'Art de la Médecine.

On peut aisément comprendre les inquiétudes de Monsieur Lecomte qui a lui-même subi des accidents vaccinaux fâcheux, et son choix de s'abstenir pour son enfant. Pour cette décision de bon sens, cette famille est aujourd'hui confrontée à la justice et à la douloureuse séparation subie par une jeune mère d'un enfant de moins de 2 ans. Pourtant cette femme sert consciencieusement son pays, notre pays, la France, terre des Droits de l'Homme. Aussi nous vous demandons que les tracasseries vaccinales soient épargnées à cette famille et à toutes les familles.

Plus largement nous vous demandons d'abroger toutes les lois d'obligations vaccinales, déjà en contradiction avec la loi Kouchner du 4 mars 2002 sur le consentement libre et éclairé pour tout acte médical, et qu'enfin chaque famille en France puisse décider ce qui est bon pour la santé de chacun de ses membres, en toute liberté, valeur affichée au fronton de tous nos édifices

publics, et surtout chère au cœur de tout citoyen. Nous vous proposons de saisir une opportunité formidable de laisser une trace dans l'histoire des Droits de l'Homme en abrogeant ces obligations plus tyranniques que pertinentes.

Confiante dans la suite favorable que vous ne manquerez pas de donner à cette demande, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mon profond respect.

**Sophie GUILLOT**, présidente d'INFO VACCINS FRANCE

**Info Vaccins France**

Association loi de 1901 non soumise à la TVA, déclaration le 17 septembre 2014,

n° d'enregistrement: W364000967

Siège social: Le Breuil 36210 Orville

[infovaccinsfrance@gmail.com](mailto:infovaccinsfrance@gmail.com)